

871^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 avril 2018 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-04-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé
APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 869^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau
APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le procès-verbal de la 869^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 870^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 870^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE les comptes payés et prélèvements en mars 2018, qui s'élèvent à 314 200,82 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mars 2018, qui s'élèvent à 72 351,94 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mars 2018, qui s'élèvent à 155 388,53 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-05
RAPPORT FINANCIER 2017
DÉPÔT

Le directeur général et trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, dépose le rapport financier de l'année 2017, et ce, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

2018-04-09-06

**MADAME MIREILLE TREMBLAY-GIRARD, PRÉPOSÉE À L'INFORMATION
TOURISTIQUE ET AU CENTRE DE LA VIE ACTIVE
DÉMISSION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 22 mars dernier, madame Mireille Tremblay-Girard, préposée à l'information touristique et au Centre de la vie active, a remis sa démission;

ATTENDU QUE madame Tremblay-Girard a spécifié que son dernier jour de travail serait le 13 avril 2018;

ATTENDU QUE celle-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 1^{er} janvier 2014, et qu'auparavant elle avait été en poste au sein de Développement Matagami inc. durant trois années.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCEPTER la démission de madame Mireille Tremblay-Girard, préposée à l'information touristique et au Centre de la vie active, et ce, en date du 13 avril 2018;
- DE LA REMERCIER pour le travail accompli au cours de ces sept années de services;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-07

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS, ET AVIS DE
MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté à une séance du conseil ultérieure un règlement établissant les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement viendra établir les nouvelles règles établissant le mode de publication qu'utilisera la Ville de Matagami pour la diffusion de ses avis publics, tel que maintenant permis suite à l'adoption du projet de loi 122.

Ainsi, à partir de l'adoption et de l'entrée en vigueur dudit règlement, les règles de publication seront les suivantes :

- 1° par affichage à l'hôtel de ville, à l'endroit prévu à cette fin;
- 2° par publication sur le site Internet de la Ville;
- 3° les délais d'affichage relatifs aux modalités seront les mêmes que ceux qui existeraient sans l'adoption du présent règlement.

D'autre part, le règlement inclura des exceptions, ainsi la Ville continuera la pratique d'afficher dans un journal pour les procédures d'appel d'offres public et de modification de ses règlements concernant l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet de règlement a été remis et présenté aux membres du conseil lors de la présente séance du 9 avril, celui-ci sera alors dispensé de lecture au moment de son adoption.

2018-04-09-08

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AU TRANSFERT D'UN IMMEUBLE DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ ET AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté à une séance du conseil ultérieure un règlement relatif au droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$, tel que maintenant permis suite à l'adoption du projet de loi 122.

Ce règlement viendra fixer le taux du droit d'imposition pour un transfert d'immeuble dont :

- 1° la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$ sans excéder 1 000 000 \$, lequel sera de 1,5 %;
- 2° la tranche de la base d'imposition excède 1 000 000 \$, lequel sera de 3 %.

D'autre part, le règlement inclura une clause stipulant que l'ensemble des tranches de base d'imposition, autant du présent règlement que celles prévues à la loi seront indexées selon les paramètres édictées à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ c. D-15.1).

Le projet de règlement a été remis et présenté aux membres du conseil lors de la présente séance du 9 avril, celui-ci sera alors dispensé de lecture au moment de son adoption.

2018-04-09-09

**PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 343-2015**

À la demande de monsieur le maire, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, présente sommairement les changements demandés par des contribuables ou d'autres envisagés par le conseil municipal en ce qui a trait au Règlement de zonage numéro 343-2015 :

- Modifications au plan de zonage soit :
 1. Agrandissement de la zone CC1 par l'inclusion, dans un premier temps, de la zone RB4 (entre la rue Douay et l'arrière de la cour à bois du RONA) et deuxièmement par l'inclusion de plusieurs lots contigus à cette zone, à savoir ceux constitués par l'ensemble des lots constitués par la propriété connue sous le nom de l'Hôtel Bell;
 2. Remplacement de la zone PB5 par la zone PB3 dans le secteur de l'aéroport;
 3. Agrandissement de la zone CB2 par l'inclusion du lot 1-553 afin de permettre l'aménagement d'un stationnement pour l'unité d'évaluation du nouvel hôtel de ville du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- Apporter des précisions au Chapitre I concernant la terminologie de certains termes;
- Au chapitre II « *Classification des usages* », ajouter des usages dans certains groupes (*commerce et services I, Industrie I et Usage public et institution I*);
- Au chapitre IV « *Normes relatives aux bâtiments et à leur implantation ainsi qu'à certains usages principaux* », apporter des modifications et précisions mineures et aussi inclure les dispositions visant l'autorisation de la garde de poules en milieu urbain, le tout selon les mêmes dispositions incluses dans le projet pilote mis en place par la Ville en 2016;
- Au chapitre V « *Normes relatives aux usages et constructions complémentaires et temporaires* », apporter des précisions concernant des normes touchant les garages, portes de garage, l'installation de bâtiments de type « mégadome » et l'installation de structure d'entreposage de type mini-entrepôt;
- Au chapitre VI « *Normes relatives aux constructions et usages autorisés* », apporter des modifications concernant les clôtures;
- Au chapitre VII « *Normes relatives à l'aménagement des terrains* », ajouter une précision concernant l'accès aux terrains visant l'entretien pour les fins d'utilité publique et modifier des grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage de l'article 13.2 du règlement;
- Au chapitre XIV « *Construction et usage dérogatoire* », apporter une nouvelle précision sur les constructions dérogatoires sans droits acquis;

- Au chapitre XV « *Contravention et pénalité* », modifier le taux de l'amende minimale et insérer une nouvelle disposition permettant le témoignage par rapport.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et dans cette optique, une assemblée publique de consultation sera tenue en mai prochain suite à la diffusion d'un avis public à cet effet.

Madame la conseillère Sonia Leblanc déclare qu'elle est en situation de conflit d'intérêt relativement au dossier suivant et s'abstient de participer à la prochaine décision.

2018-04-09-10

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 343-2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.-19) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 343-2015 de la Ville de Matagami a été adopté le 12 mai 2015 et est entré en vigueur le 8 juillet 2015 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite y apporter différents amendements;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire préalablement soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ADOPTER le premier projet de règlement, lequel vise à remplacer le Règlement de zonage numéro 343-2015;
- ET DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 16 mai 2018 à 18 h 30, à la salle du conseil située au 195, boulevard Matagami, laquelle assemblée sera dirigée par monsieur le maire ou monsieur Louis Gagnon, conseiller municipal responsable de l'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Madame la conseillère Sonia Leblanc réintègre la séance.

2018-04-09-11

FONDATION SOLEIL DU NORD DE MATAGAMI

DEMANDES D'ACHAT DE TERRAIN

LOTS 1-771-1 ET 1-771-2 SITUÉS AU 210, PLACE DE NORMANDIE

AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami s'est engagée à contribuer au projet de résidence pour aînés par la résolution numéro 2014-09-09-08 et par le Règlement numéro 358-2017 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE CÉDER gratuitement à la Fondation Soleil du Nord de Matagami le lot 1-771-1, représentant 3 211,9 mètres carrés, et le lot 1-771-2, représentant 265,7 mètres carrés, lesquels sont situés au 210, place de Normandie, canton Isle-Dieu, circonscription foncière d'Abitibi;
- ET QUE les frais d'arpentage, de notaire et tous autres frais inhérents sont la responsabilité de l'acquéreur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-12

COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE

SOUTIEN AUX ORGANISMES – SUBVENTIONS – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes constitue l'intervenant privilégié de la Ville de Matagami pour l'attribution de ses contributions financières aux organismes du milieu;

ATTENDU QUE ladite commission a émis ses recommandations dans son rapport du 16 mars 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER les recommandations de subventions pour l'année 2018, telles que présentées par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes. Les recommandations sont les suivantes :

Organisme	Demande	Recommandation	Subvention
Le Complexe des Rapides Rénovation de locaux	1 670 \$	1 550 \$	1 550 \$
Centre de récupération et de bénévolat de Matagami Aide au logement	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Groupe aux fées laine Rénovation de locaux	1 250 \$	1 200 \$	1 200 \$
Société d'aide au développement des collectivités de Matagami Journée « Cabane à sucre »	1 000 \$	800 \$	800 \$
Marchons ensemble Matagami Activité de fin de session printanière	500 \$	400 \$	400 \$
Fabrique Sacré-Cœur de Matagami Achat de matériel	395 \$	395 \$	395 \$
Service de garde en folie Achat de matériel	2 470 \$	2 000 \$	2 000 \$
Centre Unissons la famille Aide au fonctionnement	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Club de nage synchronisée Les Cristelles d'eau Achat de matériel	700 \$	655 \$	655 \$

- ET DE VERSER lesdites contributions s'élevant à un total de 10 000 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-13

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONCASSAGE DE
RÉSIDUS DE BÉTON AU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour le concassage des résidus de béton au lieu d'enfouissement en tranchée;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a estimé une quantité de 1 150 mètres cubes de béton pour les travaux de concassage requis par ledit appel d'offres mais que cette quantité pourrait légèrement varier en fonction de la quantité réelle;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
La Société d'entreprises générales Pajula Itée	51 163,88 \$

ATTENDU QU'après analyse de la soumission, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Société d'entreprises générales Pajula Itée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour le concassage de résidus de béton au lieu d'enfouissement en tranchée au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Société d'entreprises générales Pajula Itée pour un montant de 51 169,88 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-14

**RÉPARATION ET PEINTURE INTÉRIEURE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET ASSISTANCE TECHNIQUE
OCTROI DE MANDAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels en ingénierie à la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis et assistance technique pour le projet de réparation et de peinture intérieure du réservoir d'eau potable;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer le mandat à Les Services EXP inc., selon les coûts suivants :

- Préparation des plans et devis : > 5 500 \$, taxes en sus;
- Assistance technique : > 8 280 \$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie à la firme Les Services EXP inc. pour le projet de réparation et peinture intérieure du réservoir d'eau potable, soit un montant de 5 500 \$, taxes en sus, pour la préparation des plans et devis et un montant de 8 280 \$, taxes en sus, pour assistance technique, tel que mentionné dans l'offre soumise le 29 mars 2018;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-15
PERMIS D'AFFAIRES
« HUILES ESSENTIELLES DOTERRA »
MADAME LINDA ARSENEAULT

Dépôt pour information.

2018-04-09-16
PERMIS D'AFFAIRES
« CONSEILLÈRE INDÉPENDANTE EN HUILE ESSENTIELLE »
MADAME AMÉLIE SAUVÉ

Dépôt pour information.

2018-04-09-17
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE MATAGAMI, LABEL-SUR-
QUÉVILLON ET DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE
BAIE-JAMES
ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE chacune des municipalités, membres du comité de sécurité publique, doit signifier à la Sûreté du Québec les priorités qu'elle souhaite établir pour son territoire concernant la sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– D'ÉTABLIR, pour la Ville de Matagami, les priorités locales suivantes :

- 1) Sécuriser le réseau routier, notamment pour la vitesse en zones résidentielle et scolaire et le respect des passages et traverses piétonniers;
- 2) Œuvrer activement et de façon préventive au niveau sociocommunautaire;
- 3) Œuvrer auprès des clientèles cibles, soit la jeunesse et les aînés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-18

**DEMANDE DE LA VILLE DE CHAPAIS CONCERNANT LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME DE FINANCEMENT DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DE TERRES AGRICOLES POUR LA RÉGION NORD-DU-QUÉBEC PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
APPUI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'à travers son Plan de diversification économique 2017-2020, la Ville de Chapais s'est engagée à soutenir l'émergence de projets structurants, notamment ceux issus des secteurs agricole et forestier (produits forestiers non ligneux);

ATTENDU QUE, selon une étude réalisée en octobre 2016 par Bioptère – Centre collégial de transfert technologique, le potentiel agroforestier de la région de Chapais est de plus de 22 000 hectares;

ATTENDU QUE la demande du marché est croissante pour les produits de culture biologique;

ATTENDU l'avantage concurrentiel de Chapais face aux autres régions du Québec en ce qui a trait au développement agricole lié à l'absence d'insectes ravageurs et de maladie;

ATTENDU QUE le réchauffement climatique actuel favorise la culture dans le Nord-du-Québec;

ATTEND QUE le développement de terres agricoles doit se faire principalement sur des terres forestières présentant un potentiel agricole, ce qui implique des travaux de déboisement, de préparation de sol portant sur une période de deux à trois ans et d'enrichissement des sols avec des engrais verts;

ATTENDU QUE pour intégrer une terre à la zone agricole, il faut également assumer des frais d'arpentage qui ne sont pas soutenus par une aide financière;

ATTENDU QUE jusqu'en 2013, il était possible de financer le développement de nouvelles terres agricoles grâce au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) – Volet II avec une aide financière pouvant couvrir 90 % des dépenses reliées à la préparation des terres;

ATTENDU QUE toutes les terres qui ont été développées dans les autres régions du Québec ont pu bénéficier d'une aide gouvernementale;

ATTENDU QU'actuellement, aucun programme de financement du gouvernement du Québec dédié au développement de terres agricoles n'est disponible;

ATTENDU QUE la Ville de Chapais, via sa Corporation de développement économique, a fait deux demandes d'aide financière au Fonds d'initiatives du Plan Nord, soit en juin et novembre 2017, pour le développement de 85 hectares de terres agricoles sur son territoire municipal, et que ces deux demandes ont été refusées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la Ville de Matagami appuie la demande de la Ville de Chapais pour la mise sur pied d'un programme de financement dédié au développement de terres agricoles pour la région Nord-du-Québec par le gouvernement du Québec;
- QUE copie de cette résolution soit envoyée à :
 - monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - monsieur Pierre Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;
 - monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec;
 - monsieur Jean Boucher, député d'Ungava;

- madame Manon Cyr, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et mairesse de Chibougamau;
- monsieur René Dubé, président, Administration régionale Baie-James;
- monsieur Steve Gamache, maire de Chapais;
- monsieur Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-19

**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DES P'TITS MARINGOUINS
AUTORISATION À DÉLÉGUER DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Centre de la petite enfance des P'tits maringouins de Matagami connaît des difficultés administratives et financières importantes;

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du Centre de la petite enfance des P'tits maringouins se tiendra le 25 avril 2018;

ATTENDU l'engagement de la Ville de Matagami à supporter ledit organisme (résolution numéro 2017-04-11-24).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER messieurs Pierre Deslauriers, directeur général, et monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique, à siéger comme représentants de la Ville de Matagami, à titre de représentants de la communauté au sein du conseil d'administration du Centre de la petite enfance des P'tits maringouins;
- ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les deux représentants puissent siéger conjointement au sein du conseil d'administration.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-20
SERVICE DES LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU les changements des dernières années touchant le Service de développement économique, notamment que certains services sont maintenant offerts par d'autres intervenants locaux et régionaux;

ATTENDU QUE la Ville souhaite consolider l'équipe des employés municipaux du Service des loisirs, le tout dans l'optique de maintenir voire améliorer la prestation des différents services offerts à la population.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ENTÉRINER les recommandations énoncées par monsieur Pierre Deslauriers directeur général, dans sa note de service du 6 avril 2018 et touchant la structure du Service des loisirs et celui du développement économique, notamment par :
 - la création d'un poste d'agent de développement à la vie communautaire au Service des loisirs, sur une base contractuelle jusqu'au 31 décembre 2021;
 - la création d'un poste de préposé aux loisirs, sur une base contractuelle jusqu'au 31 décembre 2021;
 - l'abolition du poste d'agent de développement au Service de développement économique;
- ET QUE ces changements soient effectifs à compter du 10 avril 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-21
CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES
PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2018-2019
APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 29 mars 2018, la Commission scolaire de la Baie-James transmettait son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2018-2019 à des fins de consultation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019, tel que soumis par la Commission scolaire de la Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-22

**ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC
PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la participation de monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, au 50^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-23

**LOISIR SPORT BAIE-JAMES
PROGRAMME CAMPS DE VACANCES – TERRAIN DE JEUX
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James pour la tenue d'activités dans le cadre du Terrain de jeux pour la saison estivale 2018;

- ET D'AUTORISER monsieur Alexandre Paquette, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-24
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- a) ***M. Roméo Saganash, député d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou***
 - i) Lettre du 21 février 2018 – Accès élargi à l'internet haute vitesse

2. AUTRES

- a) ***Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James***
 - i) L'Échangeur-10 – Février 2018
- b) ***Fédération des Villages-relais du Québec***
 - i) Bulletin – Mars 2018
- c) ***Ville de Chapais***
 - i) Résolution 18-03-108 – Programme de financement dédié au développement de terres agricoles

2018-04-09-25
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-26
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – MARS 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-27
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – MARS 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-28
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – MARS 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-29
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – MARS 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-04-09-30
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quinze personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2018-04-09-31
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE LEVER la séance à 20 h 40.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER